

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 juin 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

Lettres identiques datées du 31 mai 2024, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout en poursuivant sans relâche son assaut génocidaire contre la population civile palestinienne et contre tout semblant de vie dans la bande de Gaza, y compris à Rafah, où ses chars et ses soldats ont atteint le centre-ville, Israël, Puissance occupante, poursuit également sans relâche ses attaques contre les Nations Unies et, plus particulièrement, contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Par ses attaques dirigées contre l'UNRWA, Israël vise clairement à détruire l'Office, dans le cadre des funestes tentatives qu'il entreprend systématiquement pour causer un préjudice irréparable au peuple palestinien, y compris aux réfugiés de Palestine.

Les actes de harcèlement et d'incitation, les menaces et les attaques directes d'Israël contre l'UNRWA ont gagné en intensité et en fréquence alors que la communauté internationale, dont le Conseil de sécurité, a échoué à opposer des conséquences pour des attaques aussi flagrantes commises contre un organisme des Nations Unies par un État Membre de l'ONU.

Israël a lancé des frappes répétées sur des installations de l'UNRWA abritant des familles déplacées de force à Gaza. Au moins 450 Palestiniens – enfants, femmes et hommes – ont été tués et 1 476 ont été blessés dans ces attaques. Quelque 170 installations de l'UNRWA ont été endommagées ou détruites par les forces d'occupation israéliennes, certaines écoles ayant été entièrement démolies.

En tout, ce sont 192 membres du personnel de l'UNRWA qui ont été tués dans les bombardements israéliens à Gaza, ce qui représente le nombre le plus élevé de membres du personnel des Nations Unies tués dans l'histoire de l'ONU. Des membres du personnel de l'UNRWA ont également été détenus par Israël et soumis à des mauvais traitements physiques et psychiques, y compris des actes de torture.



Le complexe de l'UNRWA à Jérusalem-Est occupée a été la cible d'incendies criminels et de manifestations violentes de la part d'extrémistes et de colons israéliens, dont des enfants scandant « Que l'ONU brûle ».

Israël a empêché le Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, d'entrer à Gaza et restreint l'octroi de visas au personnel international et l'accès du personnel palestinien dans toute la Cisjordanie et, en particulier, dans la partie occupée de Jérusalem-Est.

Toutes ces actions participent d'une campagne officielle que mène le Gouvernement israélien pour saper l'UNRWA, notamment en portant contre 19 membres du personnel à Gaza (sur 13 000 employés) des allégations qui ne sont à ce jour pas avérées et qui font l'objet d'une enquête indépendante de l'ONU, entre autres tentatives de diffamation de l'UNRWA et de son personnel entreprises dans le but évident de discréditer l'Office et de le priver de financement, pour en provoquer l'effondrement. Au nombre de ces tentatives figurent un projet de loi de la Knesset visant à qualifier l'UNRWA d'« organisation terroriste » et un autre projet de loi privant l'Office des immunités octroyées à toutes les entités des Nations Unies opérant à travers le monde. Israël tente non seulement d'interdire les opérations de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, mais également de criminaliser l'Office, ses opérations et son personnel, mettant davantage en péril sa sécurité et entravant sa mission humanitaire vitale.

Pareilles provocations et attaques ne sauraient rester sans réponse. Ces actes constituent des violations graves de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de la quatrième Convention de Genève, des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [2712 \(2023\)](#), [2720 \(2023\)](#), [2728 \(2024\)](#) et [2730 \(2024\)](#), et d'innombrables résolutions adoptées par l'Assemblée générale, depuis la résolution [302 \(IV\)](#) portant création de l'UNRWA jusqu'à ce jour, y compris la résolution [78/74](#) et autres résolutions pertinentes adoptées le 7 décembre 2023 à une majorité écrasante, avec une seule voix contre – celle d'Israël, Puissance occupante.

Il est du devoir de tous les États Membres de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Charte, notamment des Articles 100, 104 et 105, et il est du devoir du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétaire général de défendre l'UNRWA et l'ensemble des Nations Unies contre les attaques diffamatoires et dangereuses lancées par les hauts responsables et le personnel militaire israéliens et d'exiger qu'elles cessent immédiatement. Les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève doivent agir pour faire respecter le droit international humanitaire.

Le Conseil de sécurité doit agir immédiatement pour mettre un terme à toutes les attaques et mesures illicites d'Israël et exiger que prennent fin toutes les ingérences, incitations et menaces visant l'UNRWA et que son personnel et ses locaux cessent d'être mis en danger. L'Assemblée générale doit agir pour protéger l'UNRWA et veiller à ce que son mandat soit respecté et mis en œuvre dans les cinq zones d'opération, en particulier dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Il faut rappeler à Israël, Puissance occupante, qu'il n'est souverain dans aucune partie du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et qu'il n'a aucun droit d'y entraver le fonctionnement de l'UNRWA ou d'expulser l'Office de ses locaux, notamment de son complexe situé dans la partie occupée de Jérusalem-Est.

Tous les États et organisations bailleurs de fonds de l'UNRWA et les membres de la Commission consultative de l'Office doivent agir pour défendre celui-ci et veiller à ce que ses indispensables opérations soient préservées, moyennant l'appui politique et financier nécessaire, en attendant que soit trouvée une solution juste au

problème des réfugiés palestiniens, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, y compris la résolution 194 (III).

Comme l'a souligné le Commissaire général Lazzarini, le monde doit agir de manière décisive face aux attaques illégitimes dirigées contre les Nations Unies, non seulement pour Gaza et les Palestiniens, mais pour toutes les nations. Il a notamment mis en garde, affirmant que si nous tolérons de telles attaques dans le contexte d'Israël et du Territoire palestinien occupé, nous ne pourrions défendre les principes humanitaires lors d'autres conflits à travers le monde... Cela ne doit pas devenir la nouvelle norme. En outre, il a déclaré à juste titre que l'échelle et l'étendue des attaques lancées contre le personnel et les locaux des Nations Unies au cours des huit derniers mois justifient la mise en place d'un organe d'enquête indépendant par une entité compétente de l'ONU, chargé d'établir les faits et d'identifier les responsables des attaques lancées contre ses organismes, de veiller à ce que les coupables soient tenus responsables de leurs actes et de réaffirmer l'inviolabilité du droit international.

Avant de conclure la présente, et dans le prolongement de toutes mes lettres récentes concernant les crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, contre le peuple de Palestine, sachant que c'est à Gaza que la situation est la plus catastrophique et la plus grave, je me dois également d'appeler votre attention sur la situation dangereuse qui règne dans le reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, où les forces d'occupation israéliennes et les colons continuent de mettre en danger la population civile palestinienne par des raids quotidiens et des attaques violentes.

Rien que depuis le 26 mai, les forces d'occupation israéliennes ont mené des centaines de raids dans de nombreuses villes et camps de réfugiés de Cisjordanie, causant les pires destructions depuis des décennies et portant délibérément atteinte à tous les aspects de la vie des Palestiniens. Dans le seul gouvernorat de Jénine, 122 Palestiniens, dont 30 enfants, ont été tués depuis le 7 octobre et des centaines ont été blessés. En outre, près de 10 000 Palestiniens, principalement des hommes et des garçons, ont été emprisonnés et torturés, victimes d'actes de déshumanisation, depuis le 7 octobre.

De plus, enhardis par l'impunité dont jouissent les forces d'occupation israéliennes, des colons israéliens mobilisent des milices extrémistes pour attaquer les villes et les villages palestiniens, dans le but d'intimider et de terroriser les Palestiniens et de les déposséder de leurs maisons et de leurs terres. Les responsables israéliens, enhardis par le fait qu'ils ne sont pas poursuivis pour leurs crimes, s'approprient à reproduire le génocide et la destruction massive de Gaza en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

À cet égard, Bezalel Smotrich, le « Ministre des finances » de l'occupation et un colon qui supervise les colonies israéliennes, a appelé l'armée israélienne à déclencher une nouvelle guerre en Cisjordanie, semblable à la guerre destructrice et meurtrière qui a cours à Gaza. Dans sa dernière vidéo, Smotrich incite directement à la violence contre les civils palestiniens en Cisjordanie occupée, déclarant : « Nous vous réduirons en ruines, comme dans la bande de Gaza ». Cette menace n'est pas à prendre à la légère, surtout si l'on considère les actes d'incitation qu'il a commis par le passé et les appels répétés qu'il a lancés aux forces d'occupation israéliennes et aux colons pour qu'ils rasant les villes palestiniennes et les camps de réfugiés et expulsent les Palestiniens de leur patrie.

Nous engageons à nouveau la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à agir pour mettre fin à ces crimes et à cette occupation israélienne scélérate et illégale ainsi qu'à l'état de siège auquel est soumis le peuple palestinien.

Il est temps de tenir Israël, Puissance occupante, responsable des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide qu'il commet contre le peuple palestinien ; il est temps d'agir concrètement et collectivement pour faire respecter le droit international dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est, d'imposer un cessez-le-feu immédiat et de protéger le peuple palestinien ainsi que ceux qui lui viennent en aide, y compris l'UNRWA et d'autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain, qui accomplissent ce noble et indispensable travail humanitaire au nom de la communauté internationale.

La présente lettre fait suite aux 837 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 27 mai 2024 (A/ES-10/996-S/2024/410), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains de notre peuple, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**